

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 février 2024

Règles douloureuses Pour la droite, les femmes doivent continuer de travailler en serrant les dents

Le Sénat a rejeté la proposition de loi des sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail. Cette proposition de loi prévoyait notamment un arrêt menstruel pour les femmes qui souffrent de règles douloureuses pouvant les pénaliser lourdement dans leur travail. Le groupe SER déplore le conservatisme de la droite et son indifférence quant à la douleur des femmes.

Douleurs pelviennes, abdominales et dorsales, nausées, céphalées, troubles hormonaux : **plus d'une femme sur deux souffre de règles douloureuses**. 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail.

Alors qu'ils concernent des millions de femmes, les cycles menstruels demeurent un tabou dans notre société et dans nos entreprises. **Les femmes sont souvent contraintes de cacher cette douleur et de gérer seules, souvent sans accompagnement médical, cette période douloureuse** sans pouvoir bénéficier d'une pause pour celles qui en souffrent le plus.

Cette proposition de loi visait à créer un cadre juridique et à généraliser des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par de plus en plus d'entreprises et de collectivités locales, en :

- instaurant un **arrêt maladie pour douleurs menstruelles**, sans jour de carence et pour lequel l'indemnité journalière serait fixée à 100 % du salaire journalier de base. Un arrêt d'un à deux jours par mois sur la base d'un certificat médical valable un an et renouvelable à chaque échéance.
- donnant la possibilité aux femmes souffrant de dysménorrhée de **télétravailler depuis leur domicile**, pour celles dont l'activité professionnelle est compatible avec l'exercice du télétravail, à défaut d'opter pour un arrêt.

Le groupe SER dénonce le positionnement rétrograde de la droite au Sénat, qui a rejeté ce texte. Il est temps que l'État se montre exemplaire et prenne davantage en considération les enjeux liés à la santé des femmes. On ne peut plus invisibiliser leurs douleurs et les laisser les subir seules. C'est au monde du travail de s'adapter à elles, pas l'inverse. Elles ne doivent plus travailler en serrant les dents.

Auteure de la proposition de loi :



Hélène Conway-Mouret
Sénatrice représentant les
Français établis hors de France

Rapporteuse :



Laurence Rossignol
Sénatrice du Val-de-Marne